

Arrondissement d'Anjou

District électoral de l'Ouest (021)

Endroits de vote - Jour du scrutin	Sections de vote
COLLEGE D'ANJOU 11000, rue Renaude-Lapointe	01-02-03-04-05-06-07-08-09-10
ÉCOLE JACQUES-ROUSSEAU 7455, rue Jarry est	11-12-13-14-15-16-17-18-19-26-27
CENTRE COMMERCIAL LES GALERIES D'ANJOU 7999, boul. des Galeries-d'Anjou	20-21-22-23-24-25
	28-29-30-31-32-33-34-35-36

Dans le district électoral de l'Ouest de l'arrondissement d'Anjou, chaque électeur aura à voter QUATRE FOIS, soit pour élire :

1. Le maire de la Ville de Montréal
2. Le maire de son arrondissement
3. Le conseiller de la ville de son arrondissement
4. Le conseiller d'arrondissement de son district

